

Berne, le 30 novembre 2020

Session d'hiver 2020 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil des Etats,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maîtres et maîtresses socioprofessionnelles.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'hiver et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

13.468 – Iv. parl. Mariage civil pour tous

Traitée le mardi 1^{er} décembre 2020

*Recommandation : **accepter***

L'initiative parlementaire souhaite ouvrir les différentes formes d'union actuellement régies par la loi (mariage et partenariat enregistré) à tous les couples, indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle des partenaires.

AvenirSocial soutient entièrement cette demande. L'actuelle restriction de ce droit aux couples hétérosexuels est discriminatoire et, surtout après la votation historique de début février 2020 sur l'extension de la norme pénale sur la discrimination, il est essentiel de poursuivre sur la voie d'une société ouverte.

20.3917 – Mo. Reconsidérer la mise en œuvre de l’ordonnance Covid-19 accueil extrafamilial pour enfants du 20 mai 2020

Traitée le mercredi 9 décembre 2020

Recommandation : **accepter**

La motion demande au Conseil fédéral de modifier l’Ordonnance Covid-19 sur l’accueil extra-familial pour enfants du 20 mai 2020 afin d’éviter le risque d’inégalité de traitement entre les institutions à soutenir et les autres. Vu que l’offre d’accueil extra-familial se différencie nettement dans les différentes régions, il convient de s’assurer que les institutions des cantons latins puissent aussi profiter de l’ordonnance. Ainsi, les mesures doivent aussi profiter aux institutions subventionnées par les communes ou le secteur public, comme c’est souvent le cas dans les régions francophones. Autrement, nous courons le risque que les prestations d’accueil extra-familial soient défavorisées dans les cantons latins par rapport aux régions germanophones.

En tant qu’association professionnelle suisse du travail social, nous représentons entre autres les éducateur·rice·s de l’enfance ES, une formation particulièrement représentée dans les régions latines. AvenirSocial salue donc la motion et conseille de l’adopter.

19.3869 – Mo. Conseil national (Rytz Regula). Campagne de grande envergure contre le sexisme

Traitée le mercredi 9 décembre 2020

Recommandation : **accepter**

Le Conseil fédéral est prié de mener une campagne de prévention du sexisme à large impact, qui se déroule sur plusieurs années et recourt à différents canaux (réseaux sociaux, affiches, annonces publicitaires dans les journaux, les cinémas, etc.). Afin de démultiplier ses effets, il conviendra de conclure des partenariats ciblés avec des organisations économiques, sociales, pédagogiques et culturelles.

Le sexisme est un problème que l’on rencontre dans différentes situations du quotidien, entre autres en milieu professionnel. Pour lutter efficacement contre le sexisme, il faut en parler et le rendre visible. AvenirSocial est d’avis qu’une campagne de promotion constitue un pas dans la bonne direction et recommande donc d’accepter la motion.

16.403 – Iv. parl. Müller Philipp. Regroupement familial

Traitée le jeudi 17 décembre 2020

Recommandation : **rejeter**

Le droit à la famille est un droit humain. L’importance du regroupement familial pour les personnes réfugiées est révélée par le travail quotidien des assistant·e·s sociaux·ales. En particulier les personnes admises à titre provisoire sont soumises à une pression psychique énorme lorsqu’elles ne savent pas leurs enfants ou leur conjoint en sécurité. Malgré cela, les obstacles pour le regroupement familial sont colossaux et font l’objet de critiques de la part des organisations des droits humains. Citons par exemple le délai d’attente de trois ans à partir de l’octroi du statut de séjour, qui n’est pas justifié.

Le permis S n’a encore jamais été octroyé en Suisse et ne prévoit aucun regroupement familial, raison pour laquelle l’initiative parlementaire est inutile. Restreindre le statut S sur le modèle des admissions à titre provisoire dans le domaine du regroupement familial nous paraît inapproprié en raison des parcours personnels. AvenirSocial recommande donc de rejeter l’initiative parlementaire.

18.3079 – Mo. Conseil national (Nantermod). Détention administrative en vue de l'expulsion. Permettre le bracelet électronique

Traitée le jeudi 17 décembre 2020

*Recommandation : **rejeter***

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation en vigueur en vue de permettre aux cantons l'assignation à résidence avec bracelet électronique pour les cas de détention administrative dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur les étrangers.

Le bracelet électronique est et reste une forme d'incarcération, particulièrement problématique dans le cadre de la détention administrative en vertu du droit des étranger·ère·s car elle ne concerne pas des personnes criminelles, mais des personnes dont le statut de séjour est criminalisé. Si la motion était acceptée, il y aurait le risque que la mesure du bracelet électronique soit appliquée plus souvent et avec plus de légèreté que nécessaire. AvenirSocial recommande au Conseil des Etats de suivre sa Commission des institutions politiques et de rejeter la motion.

20.3420 – Mo. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal

Traitée le jeudi 17 décembre 2020

*Recommandation : **accepter***

En Suisse, de nombreuses personnes vivent et travaillent sans autorisation de séjour valable. En raison de leur statut, elles n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire. La motion demande au Conseil fédéral une solution pragmatique afin de soutenir les organisations qui s'occupent des personnes sans statut légal. AvenirSocial recommande d'accepter la motion.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Flavio Steiger
Co-secrétaire général (remplaçant)

Tobias Bockstaller
Responsable études